

**Vol à sensations à faible hauteur,  
collision avec une ligne électrique puis avec le sol**

<sup>(1)</sup>Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

<b>Aéronef</b>	ULM pendulaire COSMOS identifié 55-KA
<b>Date et heure</b>	12 avril 2015 à 19 h 37 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Privé
<b>Lieu</b>	Haucourt-la-Rigole (55)
<b>Nature du vol</b>	Vol local en aviation générale
<b>Personnes à bord</b>	Pilote et une passagère
<b>Conséquences et dommages</b>	Pilote décédé, passagère gravement blessée, aéronef détruit

## 1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le pilote et sa fille réalisent un vol local d'agrément au départ de la plate-forme ULM d'Étain (55). Durant le vol, l'ULM heurte une ligne électrique et entre en collision avec le sol.

## 2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Un témoin au sol mentionne que l'ULM évoluait dans les environs d'Étain en réalisant des manœuvres serrées à faible hauteur. A plusieurs reprises il a entendu des variations de régime du moteur.

Un autre témoin, au volant de sa voiture, a vu l'ULM passer à sa verticale à très faible hauteur en effectuant des manœuvres serrées. Il a ensuite repris de la hauteur avant de heurter une ligne électrique.

Un autre automobiliste a également vu l'ULM voler à faible hauteur avant de voir l'arc électrique causé par la collision avec la ligne électrique.

La fille du pilote volait régulièrement avec son père en tant que passagère. Elle indique que les conditions météorologiques étaient bonnes et que l'ULM fonctionnait normalement. Elle ajoute, que le début du vol était volontairement réalisé à faible hauteur car cela donne plus de sensations. Par la suite, le pilote a réalisé des manœuvres de montée et de descente afin de procurer des sensations plus fortes.

Elle précise qu'à un moment son père lui a montré l'indicateur de température du moteur afin de lui faire comprendre qu'il allait cesser ces manœuvres. Ils ont continué le vol en palier, toujours à faible hauteur. Après avoir dépassé un véhicule sur une route, elle a aperçu un câble juste avant que l'aile de l'ULM ne le percute. L'ULM est ensuite entré en collision avec le sol.

Le pilote, âgé de 56 ans, était titulaire d'un brevet de pilote ULM délivré en 1998.

Les examens réalisés sur l'ULM n'ont mis en évidence aucun endommagement ou anomalie préexistante. Toutes les ruptures et déformations observées sont consécutives à l'accident. Différentes traces d'arcs électriques ont été observées au niveau du bord d'attaque de l'aile, indiquant que la collision avec la ligne électrique s'est produite au niveau de la partie supérieure de l'ULM.

### 3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

Le pilote n'a pas détecté la ligne électrique et n'a pas pu éviter la collision. L'accident a été causé par la décision du pilote de voler à faible hauteur dans le but de procurer des sensations fortes.

Les règles de l'air<sup>(2)</sup> (RDA, §4.6) précisent que, sauf pour les besoins du décollage et de l'atterrissage, ou sauf autorisation des autorités compétentes, aucun vol VFR n'est effectué à une hauteur inférieure à 150 mètres (500 ft) au-dessus du sol, de l'eau ou de tout obstacle.

<sup>(2)</sup>[www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RDA\\_12\\_dec\\_13.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RDA_12_dec_13.pdf)